

## AXE THÉMATIQUE IV

*Adapter la gouvernance du système scolaire en vue de responsabiliser ses différents acteurs, améliorer le pilotage du système et ses performances et optimiser l'organisation et les ressources*

### **GROUPE DE TRAVAIL IV.3.**

« Démocratie scolaire, gratuité et qualité de vie à l'école »

### **CAHIER DES CHARGES DE LA PREMIÈRE ÉTAPE DE LA TROISIÈME PHASE DES TRAVAUX 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2015 – 15 FÉVRIER 2016**

---

#### **PLAN DE LA NOTE**

<b>I</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>II</b>	<b>MISSION DU GROUPE DE TRAVAIL IV.3.</b>	<b>3</b>
<b>III</b>	<b>COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL</b>	<b>4</b>
<b>IV</b>	<b>LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DES PLANS D' ACTIONS</b>	<b>7</b>
<b>V</b>	<b>LE CADRE PARTICIPATIF DE LA TROISIÈME PHASE DES TRAVAUX</b>	<b>14</b>
<b>VI</b>	<b>RÔLES ET FONCTIONS DES INSTANCES DU PACTE</b>	<b>16</b>
<b>VII</b>	<b>CALENDRIER DES TRAVAUX</b>	<b>19</b>
<b>VIII</b>	<b>OBJECTIFS, THEMES À ABORDER ET ELEMENTS D'ORIENTATION</b>	<b>20</b>

## **I INTRODUCTION**

Au cours de la phase 2 des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence, le Gouvernement a adopté la définition des objectifs et thèmes à discuter, approuvé les orientations méthodologiques et le cadre participatif de la troisième phase des travaux du Pacte. La liste des objectifs (annexe 1) identifie, sur la base de l'avis du Groupe central - qui souligne le caractère systémique de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et rappelle l'importance du caractère participatif du processus - plusieurs objectifs généraux et thèmes à discuter par axe thématique (« Savoirs et Compétences », « Parcours de l'élève », « Enseignants et Directions » et « Gouvernance ») et les attribue à différents Groupes de travail.

Douze Groupes de travail sont mis sur pieds, auxquels s'ajoutent la coupole Alliance Ecole & Culture, relevant du Pacte pour un Enseignement d'excellence et de l'opération « Bouger les lignes » réformant les politiques culturelles, et le Comité de suivi relatif à Formation initiale des enseignants mis sur pied par le Ministre de l'enseignement supérieur. L'Alliance Ecole & Culture, constituera donc un Groupe de travail commun au processus du Pacte et à celui de « Bouger les lignes ». Dans le cas de la formation des enseignants, les travaux réalisés par le Comité de suivi Formation initiale des enseignants seront influencés par les besoins et propositions exprimés dans le cadre des travaux du Pacte et étroitement coordonnés avec le Groupe de travail « Développer la formation continuée des enseignants ».

**Le présent cahier des charges détermine le cadre général des travaux à réaliser au cours de la première étape de la troisième phase des travaux du GT IV.3. Il sera ensuite précisé au début du mois de février, et approuvé par le Gouvernement, en vue de la seconde étape de la phase 3.**

**Le cahier des charges :**

- **définit la mission de base du Groupe de travail (II),**
- **précise sa composition (III)**
- **détermine le cadre méthodologique et définit les étapes d'élaboration des plans d'actions (IV)**
- **explique le cadre participatif de la troisième phase (V),**
- **détermine les rôles et fonctions des différentes instances du Pacte (VI)**
- **détermine le calendrier des prestations attendues(VII)**
- **intègre les grandes orientations et messages clé approuvés, comprenant les éléments résumés de diagnostic et de vision, approuvés par le Groupe central (avis de synthèse du 2 juillet) et par le Gouvernement (VIII).**

## **II MISSION DU GROUPE DE TRAVAIL IV.3.**

**Le Groupe de travail IV.3. *Démocratie scolaire, gratuité et qualité de vie à l'école* mènera ses travaux sur la base du présent « cahier des charges » préparés par le Bureau du Pacte et adoptés par le Groupe central.**

Composés des représentants des différents acteurs de l'enseignement et d'experts techniques, le GT réalisera, sous l'autorité des instances supérieures du Pacte, le travail de définition du contenu des initiatives et mesures ainsi que la rédaction du *projet de plan d'actions* détaillé qui seront soumis au Gouvernement à l'issue de la troisième phase et qui composeront le « Pacte pour un Enseignement d'excellence ».

**Les objectifs généraux et thèmes à discuter du Groupe de travail IV.3 qui seront à la base du projet de plan d'action sont les suivants :**

Objectif A – Renforcer la démocratie scolaire

A. Renforcer la démocratie scolaire

- 1° Renforcer le rôle et la place de l'élève dans le cadre des projets relatifs à l'établissement
- 2° Renforcer la place des parents notamment des parents à indices socio-économiques faibles
- 3° Renforcer le rôle et la place des enseignants dans le cadre de la définition des politiques pédagogiques des établissements

B. Renforcer la gratuité des frais scolaires

Objectif B - Développer la qualité de vie à l'école

- 1° Revoir les rythmes scolaires
- 2° Développer le sport dans le cadre des activités scolaires
- 3° Renforcer la prévention en matière de santé et assurer une bonne alimentation
- 4° Développer les activités extrascolaires et citoyennes
- 5° Développer la prévention et la lutte contre la violence et le harcèlement (y compris les partenariats avec les acteurs extérieurs)
- 6° Développer dans chaque établissement des espaces de paroles
- 7° Assurer l'ouverture de l'école et le partenariat avec les acteurs extérieurs

### **III COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL**

Les Groupes de travail sont les organes de travail de base de la Phase 3 du Pacte au sein desquels les différentes initiatives et mesures sont a) proposées, développées et formalisées avant d'être b) traduites en des *Plans d'Actions*. Les Groupes de Travail formalisent le résultat de leurs travaux dans un ensemble de propositions aux instances supérieures du Pacte qui délibèrent en dernier recours et réalisent les grands arbitrages entre les diverses propositions.

Chaque Groupe de travail est composé:

- D'un Président du Groupe de travail ;
- Des représentants de l'administration, des associations syndicales, des fédérations de PO, et des associations de parents et du Cabinet de la Ministre ;
- D'un maximum de cinq experts ou acteurs issus du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'un maximum de cinq experts externes, sans préjudice des initiatives ponctuelles (auditions d'experts, demandes d'avis etc).

La composition finale des GT est approuvée par le Groupe central, sur la base de la consultation du Président du GT par les co-Présidents du Groupe central. La composition finale du GT est approuvée avant la deuxième réunion du GT, par procédure électronique le cas échéant. La composition du GT peut être modifiée en vue de la deuxième étape de la phase 3.

La composition du Groupe de travail IV.3., telle qu'approuvée par le Groupe central, sont les suivants :

- Président du GT : M. Bernard Devos (Délégué général aux droits de l'enfant)
- Groupe d'appui :
  - Référent académique : M. Abraham Franssen
  - Référent pour l'Administration : Mme Christelle Ladavid
  - Référent du Cabinet de la Ministre : Mme Isabelle Pistone
- Membres du Groupe désigné par le Groupe Central :
  - Représentants des associations syndicales : Mme Laurence Mahieux (CSC) ; MM. MasankaTshimanga (CGSLB-SLFP) ; Thierry Compère (FGTB-CGSP)
  - Représentants des associations de parents : Mme Joëlle Lacroix (FAPEO) ; M. Bernard Hubien (Ufapec)
  - Représentants des fédérations de PO : Mmes Nathalie Van Overstraeten (CPEONS) ; Catherine Lacave (FELSI) ; Emmanuelle Havrenne (SeGEC) ; Sabine Haot (WBE) ; MM. Etienne Desamps (SeGEC) ; Marcel Buelens (CECP)

Version GC 2015-1001

Experts externes : Mmes Michèle Masil (FWB) ; Nora Bouhjar (CCOK) ; Delphine Chabert (Ligue des familles) ; Séverine Acerbis (Badje) ; Catherine Lemaître (CEF) ; MM. Pierre Hardy (CEFA) ; Bruno Derbaix (Projet école citoyenne)

Des experts provenant du terrain ou du monde académique ou autre peuvent être invités ponctuellement au libre choix du Groupe de travail.

En matière de pilotage, les Groupes de travail sont placés sous la coordination du Président de Groupe, désigné par la Ministre en charge de l'Enseignement Obligatoire. Ce dernier :

- Mène les travaux du Groupe afin d'en assurer le bon fonctionnement, en fixe l'agenda et préside ses réunions dans un esprit de collégialité et dans le but d'atteindre, dans la mesure du possible, un consensus partagé ;
- Fournit les impulsions décisives à chaque étape du projet ;
- Coordonne avec le Bureau du Pacte la rédaction des différents « livrables » du Groupe de Travail en a) essayant de promouvoir la participation de l'ensemble des membres du Groupe à la détermination de son contenu, b) veillant à ce que les points de vue de l'ensemble des participants y soient reflétés (le cas échéant par le constat de dissensions et la rédaction de notes minoritaires) afin de produire de véritables rapports « du Groupe » dans son ensemble (et non, du Président ou d'une partie des membres seulement) ;
- Synthétise avec l'aide du Bureau les résultats des travaux du Groupe dans le but de progresser dans l'agenda du Groupe;
- Fait rapport aux instances centrales et maintient une coordination étroite avec celles-ci.

Le Président est, en dernier ressort, responsable de l'accomplissement du *Cahier des Charges* du Groupe, de la finalisation des rapports attendus du GT ainsi que des projets de plan d'actions, et du strict respect de l'agenda fixé.

Le Groupe Central, et les Groupes de Travail, s'assurent que la composition des Groupes (y compris les experts) et la liste des personnes invitées à contribuer (auditions, notes, etc) permettent de :

- Refléter la diversité des opinions et le point de vue de l'ensemble des types d'acteurs concernés par les objectifs prioritaires du Groupe ;
- Assurer la présence de membres susceptibles d'apporter une perspective innovante sur les questions à traiter et animés d'une volonté de changement conforme à l'objectif fixé ; ceci peut inclure notamment la présence d'acteurs de terrains qui sont impliqués dans des initiatives innovantes ou des personnes extérieures au monde de l'éducation dont l'expertise ou l'expérience personnelle est de nature à apporter une vision pertinente ;

Version GC 2015-1001

- Garantir l'apport des connaissances techniques et expériences spécifiques nécessaires à l'élaboration des initiatives et mesures susceptibles d'être proposées par le GT.

Les travaux du Groupe de travail sont, en outre, éclairés par :

- Les résultats des initiatives de consultations externes, et notamment les contributions citoyennes récoltées en ligne, les résultats des focus groupes et des ateliers de discussion, les résultats des enquêtes par questionnaire réalisées auprès des acteurs de l'enseignement durant la Phase 3 et le résultat des larges consultations organisées durant le mois de janvier sur base des propositions figurant dans les *Rapports Intermédiaires* des GT ;
- Une liste initiale des principaux documents de support pertinents ainsi que, le cas échéant, des initiatives étrangères pouvant informer/inspirer les travaux du Groupe ;
- Des auditions d'experts et/ou de tout autre acteur susceptibles d'informer les travaux du Groupe, des rapports ou avis fournis à la demande du GT par des experts, l'administration ou les instances consultatives existants en FWB

Au-delà des principes méthodologiques prévus au point IV, chaque Groupe de Travail décide lui-même des détails pratiques de l'organisation de ses travaux, et dans le respect des directives fixées.

Le mode de délibération privilégié des Groupe de Travail est, dans la mesure du possible, la recherche du consensus. Cependant, en cas de désaccord, et afin d'éviter une logique du plus « petit commun dénominateur », le Président acte les points de dissension et en réfère au Groupe central pour arbitrage, à tout moment. Le cas échéant, des notes majoritaires et minoritaires peuvent être rédigées.

## **IV LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DES PLANS D' ACTIONS**

La troisième phase des travaux vise à définir, pour chacun des objectifs prioritaires, des *plans d'actions détaillés*, intégrant des mesures et initiatives concrètes, dans le but d'améliorer les résultats des élèves, mais également de réduire l'iniquité du système actuel, tout en optimisant les ressources du système mises en œuvre et en prévoyant la mise en place de mécanismes et d'outils d'évaluation<sup>1</sup>.

Comme établi par l'avis du Groupe central adopté par le Comité d'accompagnement le 2 juillet 2015, il est nécessaire d'accompagner le changement en mettant en place toutes les conditions nécessaires à son implémentation, notamment en créant les conditions nécessaires à son appropriation par les acteurs. A cet égard, il convient en particulier de veiller aux aspects temporels – en formulant des objectifs à court, moyen et long terme – du processus de changement ; à ses aspects budgétaires en quantifiant chaque proposition de mesures et initiatives et en identifiant ses sources de financement ; aux conditions cognitives, en veillant notamment à former tous les acteurs à la conduite du changement ; aux conditions de dialogue et à la dimension participative en veillant à permettre aux acteurs de se positionner par rapport aux réformes. Le développement d'une culture de l'évaluation du système et des outils d'évaluation de celui-ci à chacun de ses niveaux est également essentiel.

La méthode de travail vise à permettre la définition *progressive* d'objectifs et de propositions précises sur la base de plusieurs séquences d'évaluation et de réajustement des propositions émanant des GT et *in fine* la rédaction des plans d'action qui composeront le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Cette méthode de travail se justifie tant au regard du caractère *systémique* de la démarche de qualité poursuivie par le Pacte, qu'au regard de l'importance de la dimension *participative* du processus – ces deux dimensions étant de surcroît étroitement liées.

Le résultat final attendu de chaque Groupe de travail est donc un plan d'action qui constituera avec les plans d'action des autres Groupes de travail, une fois réalisé le nécessaire travail de consolidation de l'ensemble de ceux-ci, le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Dans ce cadre, il est fondamental qu'au sein de chaque Groupe de travail soient évoquées et traitées les questions qui doivent être précisées et faire l'objet d'arbitrages (au niveau du GT ou à défaut au niveau du GC ou à défaut au niveau du Gouvernement) pour que les orientations définies puissent être mises en œuvre sans qu'au moment de l'exécution des plans d'action par les instances ad hoc apparaissent des blocages qui empêcheront les réformes.

\*

---

<sup>1</sup> Voir Note initiale du Pacte, p.

Version GC 2015-1001

La troisième phase des travaux, qui s'étalera de la fin septembre 2015 au mois de juillet 2016, sera organisée en deux grandes étapes, au cours desquelles seront progressivement analysés et précisés les travaux devant mener à l'élaboration des plans d'actions qui seront adoptés par le Gouvernement au cours de l'été 2016 et qui constitueront le « Pacte pour un Enseignement d'excellence ». La troisième phase comprend deux étapes:

- La première étape qui se déroulera de fin septembre à début février vise l'identification et la définition concrète des mesures et initiatives à mettre en œuvre pour rencontrer chaque objectif.
- La deuxième étape qui se déroulera de début février à la mi-juillet vise à rédiger les projets de plans d'actions sur la base des mesures et initiatives retenues par le Gouvernement après avis du Groupe central et du Comité d'accompagnement.

La mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence devra avoir lieu dans le cadre contraint des perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ne disposant pas de ressources fiscales propres, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit adapter son action aux ressources qui lui sont allouées en vertu du cadre constitutionnel récemment réformé et ce, dans le cadre de la trajectoire budgétaire résultant des règles européennes en matière de déficit public. Dans ce contexte, les Groupes de travail devront distinguer les propositions présentées pour le court, le moyen et le long terme et tenir compte du fait que toute proposition de réforme ou d'initiative entraînant des dépenses supplémentaires devra être compensée au sein même du budget dédié à l'enseignement obligatoire ou à tout le moins au sein du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tel que ce budget évoluera selon les paramètres de la loi de financement. Il n'est toutefois pas demandé aux Groupes de travail de trouver eux-mêmes les sources de financement ou les budgets sur lesquels des compensations pourraient être effectuées pour financer les initiatives qu'ils proposeront.

La note initiale du Pacte a prévu, par souci de cohérence, un cadre d'articulation entre les travaux du Pacte et les priorités de la DPC. Les propositions de réformes définies dans la Déclaration de politique communautaire en matière d'enseignement et liées aux objectifs du pacte, seront, selon les cas et sans préjudice des modes décisionnels classiques, présentées et/ou discutées en amont au sein des Groupes de travail selon des timing, le cas échéant, spécifiques. Le Gouvernement pourra donc adopter, avant la conclusion du Pacte, des notes et des projets de décret visant à implémenter les différentes mesures de la Déclaration de politique communautaire (DPC), y compris quand elles sont liées aux propositions issues des Groupes de travail du Pacte après information et/ou avis au sein des Groupes de travail.

#### **IV.1 Première étape de la phase III [sept. 2015 – mi-fév. 2016] :**

- **De la fin du mois septembre à la fin du mois de décembre 2015**



Version GC 2015-1001

Au cours de cette première étape, sur la base des cahiers des charges et de la méthodologie qui leur sont assignés, les Groupes de travail auront pour mission de formuler un ensemble de propositions d'initiatives et de mesures qu'ils soumettront aux instances centrales du Pacte, tout d'abord de manière générale, dans le cadre d'un *rapport d'orientation* à remettre pour les vacances d'automne, et ensuite, de manière plus précise, dans le cadre d'un *rapport intermédiaire*, plus précis et concret, à remettre pour le début du mois de janvier. Les rapports doivent être rédigés sur la base des modèles établis par le Groupe central. Le modèle/canevas du *rapport d'orientation* est annexé au présent cahier des charges.

Les objectifs et thèmes discutés par le Groupe de travail se limitent à ceux énumérés par le Gouvernement et repris au point II du présent cahier des charges. Ces objectifs et thèmes sont discutés sur la base des orientations et messages clé, y compris les « figures », du Groupe central. Les messages essentiels du GC sont repris dans le présent cahier des charges (voir section VIII). Les « figures » (référées sous « fig # ») qui illustrent ces extraits sont annexées à l'avis du Groupe central.

Les discussions sont menées sur la base d'une ou plusieurs *note(s) de discussion* rédigées par le Bureau du Pacte en collaboration avec le Président du Groupe.

- Rédaction du **Rapport d'orientation** par les Groupes de travail pour la fin du mois d'octobre [REALISATION I] :
  - Le Rapport, qui n'excède pas 15 pages, contient une description des initiatives, mesures ou grandes orientations que le Groupe de travail propose d'approfondir par rapport aux objectifs du Groupe et des thèmes discutés, en les classant si possible en mesures et initiatives de court, moyen ou long terme et en précisant ce qui relève ou pas d'une initiative décrétole ou réglementaire ;
  - Le Rapport peut déjà fournir (en annexe) une description de chaque initiative ou mesure proposée afin de permettre une première estimation de son coût, de sa faisabilité pratique et temporelle, ainsi que de son impact général sur le système scolaire par le Bureau du Pacte ;
  - Le Rapport précise le cas échéant les personnes, instances, groupes ou équipes universitaires sollicitées pour déposer une contribution déterminée sur un ou plusieurs thématiques.
  - Le Rapport donne lieu, dans les semaines qui suivent, à a) une première analyse de l'impact potentiel (impact qualitatif, quantification budgétaire, faisabilité...) par le Bureau du Pacte ; et b) une discussion en Groupe Central se traduisant dans une note adressée en retour au Groupe de Travail ;
  - Le Bureau du Pacte tient compte des propositions des Groupes de Travail dans la détermination du contenu des questionnaires envoyés aux répondants dans le cadre des grandes enquêtes de consultation des acteurs.

Version GC 2015-1001

- Rédaction du **Rapport intermédiaire** [REALISATION II] par les Groupes de Travail pour la fin du mois de décembre :
  - Le Rapport intermédiaire contient une explication détaillée et précise des initiatives et mesures proposées que le Groupe de Travail soumet aux instances centrales de pilotage du Pacte. Cette description comprend :
    - Dans les cas entraînant des adaptations législatives et règlementaires, une description des grandes lignes du contenu des adaptations décrétales et règlementaires nécessaires (sans en être déjà sa traduction juridique) ;
    - Dans le cas d'initiatives n'entraînant pas ou très peu d'adaptations législatives et règlementaires, une description claire et précise du contenu de l'initiative.
    - Chaque proposition d'initiative ou de mesure concrète est accompagnée :
      - (a) d'une explication des objectifs et thèmes auxquels la mesure se rattache,
      - (b) d'une explication détaillée des effets positifs attendus (en ce inclus, chaque fois que cela fait sens, une quantification de ceux-ci), et des indicateurs clés que la mesure ou l'initiative contribuerait à améliorer ;
      - (c) d'une proposition de phasage pour la mise en œuvre de la (des) mesure(s) et/ou de la (des) initiative(s) proposée(s) ;
      - (d) d'une estimation suffisamment détaillée des ressources nécessaires (ou du contenu exact de la mesure) pour permettre une estimation du coût budgétaire de l'initiative ou de la mesure par le Bureau du Pacte.

- **Du début janvier jusqu'à la mi-février 2016 :**

Au cours de cette période, les propositions d'initiatives et de mesures feront l'objet d'une large consultation des acteurs (voir cadre participatif ci-dessous) et d'une évaluation intégrée de leur impact potentiel.

Afin de réaliser cette évaluation intégrée,

- Le Bureau du Pacte analyse les propositions des Groupes de travail dans le but de fournir une première perspective intégrée sur la faisabilité de chaque mesure et initiative, de leur impact sur la qualité du système scolaire (efficacité, équité, efficience) et de leur coût budgétaire. Le Bureau intègre également les résultats de la phase consultative à son analyse ;

- Le Groupe Central soumet la priorisation des propositions au Comité d'accompagnement et procède à la rédaction des nouveaux cahiers des charges à proposer au Gouvernement ;
- Cette étape se clôture par une priorisation et un phasage – par les instances du Pacte et le Gouvernement – des propositions des Groupes de travail. Les nouveaux cahiers des charges approuvés par le Gouvernement comprennent au minimum les éléments suivants : une liste des initiatives et mesures retenues qui devront être traduites dans des *projets de Plans d'actions* durant la deuxième partie de la phase 3 ; les orientations générales en termes de phasage des initiatives et mesures (à court, moyen, long terme) afin de guider la définition des projets de *Plans d'Actions*.

## IV.2 Deuxième étape de la phase III [mi-fév. 2016 – juin –2016]

### - De la mi-février à la fin avril 2016

Sur la base de la priorisation établie par les instances du Pacte et *in fine* par le Gouvernement et des cahiers de charges qui leur sont adressés, les Groupes de travail élaboreront des « projets de plans d'actions » détaillés. Ces projets de plans d'actions intégreront, selon un canevas précis, et pour chacun des *objectifs prioritaires* relevant de ses attributions:

- des initiatives et mesures concrètes articulées autour d'estimations d'objectifs chiffrés ;
- un projet d'agenda de mise en œuvre (à court, moyen et long terme), et le cas échéant une proposition de phasage accompagnée de délais précis ; les tâches principales à accomplir pour le déploiement complet de l'initiative/mesure ;
- l'estimation détaillée des ressources nécessaires à chaque étape du déploiement ;
- l'identification des autorités et instances responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre ;
- les indications relatives au mécanisme d'évaluation approprié, ainsi que les indicateurs de suivi pertinents.

Le projet de plan d'actions du Groupe de travail inclut :

- Pour les initiatives les plus avancées, un projet de texte réglementaire ou décretal, s'il a été élaboré par ailleurs, ou à tout le moins les contenus précis qui devront être traduits juridiquement dans la phase d'exécution ;
- Pour les mesures abouties mais non finalisées, ou pour les initiatives qui requièrent des actions autres que l'adoption d'un texte réglementaire ou décretal, une note d'orientation précise ;

- Pour les mesures dont la détermination du contenu détaillé et/ou du plan d'implémentation doit être décidé dans une phase d'exécution ultérieure, un descriptif du cadre général, une proposition des instances qui seront chargées de réaliser ce travail et d'un agenda de leurs travaux futurs.
  - Un canevas « modèle », accompagné d'un exemple de projet final de plan d'actions, est fourni au Groupes de travail dès le début de la deuxième partie de la Phase 3. L'utilisation de ce canevas uniformisé vise à permettre aux Groupe de travail de travailler de façon efficace avec une vision claire du résultat attendu par mesure / initiative.
- Mai à mi-juin 2016 – Phase finale d'adoption du Pacte pour un Enseignement d'Excellence**
- Les projets de plans d'actions seront soumis à une évaluation transversale et croisée, qui inclura notamment une analyse intégrée de leur impact sur la qualité (efficacité, équité, efficience) du système scolaire, une quantification des ressources nécessaires à leur implémentation et du coût budgétaire associé. Sur la base de cette évaluation, un arbitrage final relatif aux projets de plans d'actions, ainsi que l'agenda détaillé de phasage de leur mise en œuvre sera mis en œuvre.
  - Les résultats des travaux de la troisième phase seront intégrés dans un rapport de synthèse final qui sera accompagné des projets de plans d'action détaillés et d'un mécanisme de suivi de mise en œuvre transparent, lesquels seront proposés par les instances centrales du Pacte au Gouvernement. Pour réaliser son rapport de synthèse final, le GC se fondera sur notamment sur une **évaluation transversale et croisée** de l'impact des projets de *Plans d'Actions* réalisée par le Bureau du Pacte et comprenant :
    - Une analyse d'impact de l'ensemble des initiatives et mesures considérées sur les différentes dimensions de la qualité du système scolaire, des ressources nécessaires à leur implémentation et du coût budgétaire associé ;
    - La mise en regard de cette évaluation avec les perspectives macro-budgétaires à court, moyen et long terme.
  - Sur la base du rapport de synthèse final du GC, un premier **arbitrage** des mesures et initiatives est opéré par le Gouvernement et un **agenda** de phasage de leur mise en œuvre est discuté avec les instances centrales du Pacte.
  - Les résultats des travaux de la Phase 3 et des arbitrages sont alors intégrés dans un **Rapport de synthèse**, accompagné d'un **Plan de mise en oeuvre** global, puis adoptés par les instances centrales du Pacte. Conjointement, ces deux documents constituent le

Version GC 2015-1001

« Pacte pour un Enseignement d'Excellence » soumis à l'approbation du Gouvernement qui disposera si nécessaire de la décision d'arbitrage final.

## **V LE CADRE PARTICIPATIF DE LA TROISIÈME PHASE DES TRAVAUX**

### **V.1 Implication et participation des acteurs de terrain (enseignants, directeurs, élèves, etc)**

En ligne avec la vision participative et d'appropriation collective qui préside au fonctionnement du Pacte, l'ensemble des travaux de la Phase 3 sont enrichis par des contributions et initiatives de consultation à destination des acteurs de terrain du monde de l'enseignement et, plus généralement, de toute personne intéressée. Ces contributions et consultations sont coordonnées par les différents trinômes (en lien avec le Comité scientifique) et ont pour objectif :

- De fournir aux Groupes de travail des idées nouvelles d'initiatives, de pratiques innovantes et de mesures à adopter ;
- De fournir aux Groupes de travail une vision aussi diversifiée que possible des préoccupations des acteurs de terrain en relation avec les objectifs dont ils ont la charge ;
- D'aider à la sélection des initiatives et mesures retenues, et d'affiner leur contenu, sur la base de la publication transparente des propositions et des réponses précoces données par les acteurs de terrain.

Ces initiatives prennent la forme :

- **D'appels à contribution et partage d'innovations** : Tout acteur intéressé peut soumettre via le site du Pacte une contribution individuelle ou une contribution collective, élaborée au sein d'un établissement par l'équipe pédagogique, ou une contribution thématique en vue de participer aux travaux du Pacte et d'identifier et promouvoir les innovations pédagogiques développées dans les écoles ;
- **D'enquêtes thématiques en ligne** : Des enquêtes thématiques en ligne sont lancées de manière périodique afin de recueillir l'avis des acteurs sur certaines thématiques particulières, en lien avec les quatre axes thématiques du Pacte ;
- **De participation à certains groupes de travail ou équipes pluridisciplinaires de la Phase 3** : les acteurs intéressés à participer aux travaux du Pacte, en particulier les groupes de travail ou les équipes pluridisciplinaires, ou souhaitant être tenu informés **s'inscrivent en ligne** en mentionnant leurs centres d'intérêt particuliers ; les candidatures font l'objet d'un dépouillement systématique pour évaluer la contribution possible aux travaux des GT (via la participation aux focus groupes et groupes de discussion ou le cas échéant, par une implication plus importante dans les travaux des GT et équipes pluridisciplinaires) ;

- **D'une demande d'avis ou de rapport** sur une ou des propositions sur un des thèmes précis qui peuvent être confiées par les groupes de travail à une instance ou un groupe collectif d'acteurs ;
- **D'ateliers de discussions & conférences-débats décentralisés** : sur la base d'un agenda à déterminer pour fin octobre, des ateliers de discussions et des conférences-débats décentralisés sont organisés durant toute la première partie de la Phase 3 ; ils sont ouverts à tous les acteurs intéressés afin de leur permettre (1) d'exprimer leur opinion et de faire part de leurs initiatives, innovations, pratiques, etc., et (2) de débattre des initiatives prises en considération par les GT ;
- **De focus groupes et groupes de discussion** : les thèmes discutés au sein des GT donnent lieu à des focus groupes et groupes de discussion avec les acteurs de terrain durant la première partie de la Phase 3 ; ceux-ci sont organisés par le Comité scientifique (le référent académique du GT), et les résultats sont immédiatement pris en compte dans les travaux des GT ;
- **De larges consultations par enquête auprès des acteurs** : quatre enquêtes par questionnaire sont menées auprès des enseignants, directions, parents et élèves afin de les consulter et de recueillir un avis représentatif sur les thèmes, propositions, initiatives des GT ;
- **D'une conférence de consensus** : deux grandes conférences de consensus sont organisées au terme de la première et seconde partie de la Phase 3 (janvier et mai) ; la conférence de consensus s'organise autour de colloques, débats, tables rondes et journées d'études, afin de mettre en débat et de susciter des lignes de consensus sur les initiatives et mesures qui résultent du travail des GT (rapports Intermédiaires).
- S'ils l'estiment opportun, les Groupes de travail sont invités à proposer l'organisation d'initiatives de consultation supplémentaires dont la faisabilité sera évaluée par les instances de pilotage. En cas d'évaluation positive, les GT en assureront l'organisation.

## V.2 Le Comité scientifique

Les équipes universitaires sont impliquées dans le trinôme des Groupes de travail qui composent l'axe thématique dont ils ont la charge.

## V.3 Le Parlement

Durant les deux périodes de conférence de consensus, il est proposé que les Présidents des Groupes de travail puissent présenter lors de séances spécifiques de Commission leurs rapports, afin de susciter un débat transparent, et le cas échéant des recommandations de la Commission.

Les membres du Parlement qui le souhaitent seront invités à participer aux conférences de consensus ou aux autres initiatives organisées par les groupes de travail.

La Commission peut également décider d'initiatives spécifiques (dépôt de contributions thématiques, le cas échéant, après auditions etc ) à intégrer dans l'organisation du Pacte. Chaque groupe politique pourra également déposer des contributions écrites sur tout ou partie des thèmes.

## **VI RÔLES ET FONCTIONS DES INSTANCES DU PACTE**

### **VI.1 Le Groupe Central**

Le Groupe Central supervise l'action des Groupes de Travail, qui lui font régulièrement rapport sur l'état d'avancement de leur mission, et délibère sur les arbitrages à proposer au Comité d'accompagnement et au Gouvernement.

A ce titre, le Groupe Central exerce plus particulièrement les fonctions suivantes:

- Il approuve la composition des Groupes de travail qui peuvent également décider d'inviter des experts de manière ponctuelle ; définit le *cahier des charges* pour chacun des Groupes de travail et pour la première étape de la troisième phase ; et rédige les (nouveaux) cahiers des charges à soumettre au Gouvernement pour la deuxième étape de la troisième phase.
- Durant la première partie de la troisième phase :
  - Les co-Présidents organisent des réunions de suivi des Groupes de travail dont l'agenda est fixé en fonction des progrès et des priorités ;
  - Le Groupe central analyse les *Rapports d'orientation* des Groupes de travail, lesquels sont présentés devant le Groupe central par les Présidents des Groupe de travail et discutés avec eux, selon un agenda à définir et fournit une note en retour aux Groupes de travail.
- Au terme de la première étape de la troisième phase, sur la base des *Rapports intermédiaires* des Groupes de travail et des observations du Bureau du Pacte, le Groupe central propose, une liste des initiatives et mesures qui sont retenues en vue d'être intégrées aux *projets de Plans d'actions détaillés* au cours de la deuxième étape de la troisième phase. Cette liste à soumettre au Comité d'accompagnement et au Gouvernement est accompagnée de premières orientations générales en termes de



phasage des initiatives et mesures (à court, moyen, long terme), afin de guider la définition des projets de Plans d'actions.

- Durant la deuxième partie de la Phase 3:
  - Le Groupe central supervise l'élaboration des *projets de Plans d'actions* par les Groupes de travail et les valide;
  - Aux termes de la mission des Groupes de travail, le Groupe Central procède à l'intégration des *projets de Plans d'actions* établis par les Groupes de Travail dans un *Plan de mise en oeuvre global*. Il synthétise le résultat de l'ensemble des travaux du Pacte dans un *Rapport de synthèse* final, auquel est annexé le Plan de mise en oeuvre global. Ces deux documents constituent conjointement le « *Pacte pour un Enseignement d'Excellence* » qui est soumis à l'approbation du Comité d'accompagnement et du Gouvernement.

## VI.2 Le Bureau du Pacte

Le Bureau est assisté du Comité scientifique composé des représentants des six universités et d'équipes de hautes écoles, de la Fondation Roi Baudouin, de consultants ou experts éventuels qu'il rencontre régulièrement.

Le Bureau, avec l'aide technique de consultants externes et le soutien des équipes universitaires, est chargé d'assister le groupe central et d'instruire les dossiers qui lui sont soumis. Il est notamment chargé de :

- Préparer les projets de documents à discuter et adopter par le groupe central (cahier des charges, etc) ;
- sur la base des *Rapports intermédiaires*, réaliser une analyse des initiatives et mesures proposées par les Groupes de Travail dans le but de fournir une perspective intégrée aux instances centrales sur a) la faisabilité de chaque mesure, b) son impact en termes de qualité du système scolaire et c) son coût budgétaire ;
- établir une *Note de perspectives macro-budgétaires* à politique constante sur le court, moyen et long terme qui permettrait d'objectiver les arbitrages budgétaires nécessaires entre les initiatives et mesures proposées par les Groupe de Travail.
- Préparer pour les deux coprésidents du Groupe Central un projet de *Rapport de synthèse* final des initiatives et mesures retenues au terme de la Phase 3 et un projet de *Plan de mise en oeuvre* global intégrant les *Plans d'actions* établis par les Groupes de travail.

En outre, le Bureau du Pacte pilote de manière journalière l'avancement des Groupes de Travail. Pour ce faire, des trinômes composés de deux représentants du Bureau du Pacte (le « référent cabinet » et le « référent administration ») assisté d'un membre du Comité scientifique («le référent académique ») sont nommés dans le but d'assurer le suivi de chaque GT.

La mission des trinômes est :

Version GC 2015-1001

- De préparer en collaboration avec les Présidents de GT, des *Notes de discussion et/ou d'orientation* déposées par les Présidents au cours de la mission des GT et qui constituent la base de travail des Groupes de travail en vue de la préparation des *Rapports d'orientation et des Rapports intermédiaires* ;
- De synthétiser les contributions en provenance des acteurs extérieurs pour alimenter la rédaction des propositions ;
- D'intégrer au fur et à mesure des travaux, sous l'autorité du Président, les contributions des membres des GT à ces notes de discussion et/ou d'orientation ;
- D'assurer un suivi régulier du travail du GT afin, notamment, de vérifier que le Groupe de travail:
  - Progrès dans sa mission conformément au *Cahier des charges* et à l'agenda de la Phase 3 ;
  - Intègre effectivement le contenu des initiatives de consultations externes à son travail ;
  - Tient compte, tout au long de la Phase 3, du feedback et des décisions des instances supérieures.
- De faire rapport aux co-Présidents du Groupe central sur l'avancement des travaux du GT;
- Enfin, le Bureau du Pacte est chargé :
  - D'assurer la cohérence des recommandations faites par les Groupes de travail au sein d'un même Axe, d'éviter les redondances et d'assurer que le contenu du *Cahier des Charges* est couvert de manière exhaustive par les GTs ;
  - D'assurer une coordination effective avec le travail réalisé dans les autres Axes Thématiques ;
  - De réunir à la demande ou d'initiative les ou certains présidents des Groupes afin d'assurer les deux missions précitées.

## VII CALENDRIER DES TRAVAUX

Ce calendrier n'inclut pas les réunions régulières des organes centraux dont le rythme des réunions est fixé par les co-Présidents en fonction de l'évaluation générale des travaux et des besoins spécifiques qu'ils requièrent.

Toutes les spécifications concernant le calendrier et les attendus sont détaillées de manière exhaustive dans la *Note de Cadrage* (jointe au cahier des charges).

- **Première Partie** – jusqu'au 18 décembre 2015 :
  - Jusqu'au 19 octobre (2 semaines) : finalisation de la composition et de l'organisation interne des Groupes de Travail
  - Jusqu'au 31 octobre (4 semaines) : rédaction du *Rapport d'Orientation* par les Groupes de Travail [*Prestation I*]
  - Du 9 novembre au 18 décembre (6 semaines) : rédaction du *Rapport Intermédiaire* [*Prestation II*] par les GTs
  - 4 janvier 2015 au 5 février 2016 (5 semaines) : consultation citoyenne, évaluation intégrée et première sélection des initiatives retenues par les instances centrales de pilotage du Pacte
- **Deuxième Partie** – *Sur la base d'un nouveau cahier des charges approuvé par le Gouvernement, du 15 février au 17 juin 2016* :
  - 15 février au 29 avril 2016 (12 semaines) : élaboration des *Plans d'Actions* pour chacune des initiatives ou mesures concrètes retenues [*Prestation III*] par les GTs
  - 2 mai au 17 juin 2016 (7 semaines) : phase finale d'adoption du « Pacte pour un Enseignement d'Excellence »

## **VIII OBJECTIFS, THEMES À ABORDER ET ELEMENTS D'ORIENTATION<sup>2</sup>**

Le Gouvernement a assigné deux objectifs généraux au Groupe de travail IV.3.

A. Le premier objectif général adopté par le Gouvernement pour le Groupe de travail IV.3. est le suivant : renforcer la démocratie scolaire.

### **1. Renforcer la démocratie scolaire**

*Dans le cadre de cet objectif, il s'agit d'aborder les thèmes qui suivent, sur la base des orientations et messages clé du Groupe central (ci-dessous) : renforcer le rôle et la place de l'élève dans le cadre des projets relatifs à l'établissement ; renforcer la place des parents notamment des parents à indices socio-économiques faibles ; renforcer le rôle et la place des enseignants dans le cadre de la définition des politiques pédagogiques des établissements*

\*

*Sur ces différents sujets, les éléments d'orientation et messages clé du Groupe central sont les suivants :*

Le GC a posé les *éléments de diagnostic* suivants :

- « La reconnaissance des organismes de représentation des parents, l'instauration des conseils de participation<sup>3</sup>, des subventions et l'adoption d'un cadre décretaal (2009) témoignent de l'importance prise, au cours des dernières décennies par les relations famille-école. Il ressort de l'analyse menée par le consultant que le cadre légal régissant l'implication des parents dans les établissements (associations de parents, conseils de participation) est toutefois mis en œuvre de façon très variable sur le terrain, voire dans certains cas purement et simplement ignoré (fig. 167). Des efforts sont faits dans de nombreux établissements pour adapter l'école aux besoins des parents (par

---

<sup>2</sup> Dans cette section : DPC réfère à « Déclaration de Politique Communautaire 2014-2019 : Fédérer pour réussir » mise en ligne le 23/07/2014. GC réfère à l' « Avis du Groupe central dans le cadre de la synthèse des travaux de la première phase du Pacte daté du 1er juillet 2015

<sup>3</sup> Les quatre missions principales du « conseil de participation » sont définies par le décret *Missions*.

exemple, horaires d'ouverture, accueil des parents étrangers, etc.) et innover pour les impliquer davantage dans la vie de l'établissement. Ces efforts sont cependant loin d'être systématisés.

- **On observe par ailleurs que les relations parents-enseignants ont évolué dans le temps et varient également selon l'origine sociale des familles.** Le rapport école-famille s'avère particulièrement sensible avec les familles précarisées ou en difficulté (immigration, handicap...), qui trouvent difficilement leur place à l'école. La recherche met en avant qu'afin de construire un rapport de confiance avec elles, la combinaison d'actions menées dans le cadre de la classe, de l'établissement scolaire, des parents et des enfants, en partenariat avec des organismes extérieurs, dès l'école maternelle, s'avère efficace. » GC (p. 41)

\*

Le Groupe central a posé les *éléments de prospective* suivants :

- **« Faire vivre les valeurs d'autonomie et de responsabilité au sein même des enseignements et des processus d'apprentissage contribue à l'un des buts essentiels de l'éducation, qui est de former des êtres capables de penser par eux-mêmes et d'agir librement - dans un cadre de finalités sur lesquelles existe un accord.** La participation des élèves dans les activités de classe, le fait de relier les objets d'études à leur vie ou encore la pédagogie active contribuent à la responsabilisation et au plaisir d'apprendre. La mise en place d'activités pédagogiques spécifiques au sein de tous les cours permet également d'assurer une autonomie encadrée qui se relâche de façon progressive en fonction du degré de responsabilisation, et participe dès lors du processus d'émancipation des élèves. Enfin, la responsabilisation de chacun est favorisée lorsque les enseignants et les élèves construisent ensemble les règles de vie de la classe et s'en sentent co-responsables. » GC (p. 6)

*Citoyenneté, ouverture au monde et au monde socio-professionnel, et nouveaux savoirs qui y sont liés.*

- **Préparer les jeunes à l'exercice de la citoyenneté constitue une des missions essentielles de l'école. Il s'agit de faire de l'école une vraie institution de citoyenneté démocratique.** Un large accord est observé sur la double composante de l'éducation à la citoyenneté, consistant d'une part dans *l'exercice* de la citoyenneté et de la démocratie au sein même de l'école, et d'autre part dans une *formation* à la citoyenneté qui implique l'acquisition de savoirs, savoir-faire et attitudes spécifiques.
- **Il s'agit d'identifier les connaissances et les compétences à installer en matière de citoyenneté et d'explicitier le socle commun nécessaire pour fonder la vie dans une société démocratique.** Un enjeu est de développer la compréhension de l'émergence du village planétaire (identité) et de penser la formation citoyenne en lien avec toutes les disciplines, mais aussi de manière transversale et transdisciplinaire). En ce sens, il s'agit

de développer les activités interdisciplinaires de citoyenneté active et au sein de chaque cours (outiller les élèves à mener un débat), ainsi que les compétences nécessaires au vivre-ensemble (affirmation de soi, acceptation des différences ; trouver sa place dans un groupe, esprit civique, prévention santé, médiation et gestion de conflits ; solidarité internationale, respect de l'environnement...). Le fonctionnement des structures participatives au sein de l'école et le développement des lieux qui permettent le débat et la résolution des conflits dans les différents moments de la vie scolaire jouent un rôle particulièrement important. » GC (p. 7)

- L'ouverture de l'école vers l'extérieur devient une priorité de manière à renforcer et à multiplier les rapports de l'école (des enseignants et des futurs enseignants) avec les acteurs externes de l'école : pour faire de l'école un lieu de confiance, dans le rapport avec les parents notamment avec les familles en situation de précarité, pour renforcer les interactions avec l'extérieur dans le but de changer les représentations de enseignants et de lutter contre les inégalités ou de développer la citoyenneté. Le souhait est que l'école devienne un lieu de débat pour tous les acteurs. En particulier, les **parents**, qu'il faut, entre autre, considérer en tant que partenaires d'éducation privilégiés (voir décret *Associations de parents*, de 2009) plutôt que dans un rapport de clientélisme, doivent retrouver une certaine confiance dans le rapport école/parents – Il s'avère crucial de rétablir un rapport de confiance avec les parents vivant dans la grande pauvreté. Les **CPMS**, d'autre part, devraient être considérés comme des ressources à mobiliser pour le soutien des élèves et des équipes éducatives. Le plaisir d'apprendre dépend entre autres du climat de l'école et de la qualité professionnelle de l'encadrement éducatif (qualification des personnels éducatifs et de surveillance) en dehors des heures de classe qui garantissent une meilleure qualité des moments hors classe et peuvent contribuer à réduire les incivilités et la violence au sein des établissements scolaires.
  
- « Les modes de gouvernance et de structure devraient également permettre les débats avec les parents et les autres acteurs concernant l'amélioration du fonctionnement de l'école. » GC (p. 46)

\*\*

## 2. Renforcer la gratuité des frais scolaires

*Sur ce sujet, les éléments d'orientation et messages clés du Groupe central sont les suivants :*

Le GC a posé les *éléments de diagnostic* suivants :

- « **La faiblesse relative des moyens de fonctionnement et d'investissement des établissements scolaires peut être mise en rapport avec la prise en charge de certains**

**frais directement par les parents, plutôt que par les moyens, allocation ou subvention, que reçoivent les écoles.** Il conviendrait cependant de pouvoir réellement estimer, sur une base plus large que celles d'enquêtes menées périodiquement par des associations volontaires, le coût réel des études. La limitation des frais exigibles et l'obligation de produire une information claire par rapport aux frais qui seront effectivement demandés durant l'année constituent sans doute une piste, mais, de facto, il s'agit aussi de la reconnaissance par le pouvoir normatif que l'enseignement, même obligatoire, n'est pas gratuit et que le financement des établissements reste insuffisant.

- Les disparités des frais et la nature des projets, notamment en matière de voyages, conduit aussi certains observateurs attentifs à interroger le caractère discriminatoire de certaines pratiques conduisant à dissuader certains publics. Il est difficile d'établir les frais auxquels les parents sont effectivement exposés en l'absence de données ou d'étude à ce sujet. » GC (p. 56)

\*

Le Groupe central a posé les *éléments de prospective* suivants :

- « **La gratuité – qui devrait idéalement être réelle et complète – reçoit également une attention particulière.** On vise ainsi une gratuité réelle et complète, qu'il s'agisse des activités scolaires bien évidemment, mais aussi des activités périscolaires et culturelles ainsi que d'éventuels frais liés à la surveillance des temps de midi, aux garderies, aux repas et aux interventions de spécialistes en matière de santé publique ou d'aide aux apprentissages (logopédie, psychomotricité...). De manière à dépasser le stade du vœu pieux, une stratégie structurelle d'atteinte de la gratuité totale devrait être définie, assortie d'un échéancier précis. Pour certains, la gratuité complète serait par ailleurs favorisée par la réduction des différences entre établissements en matière de subventions de fonctionnement. Dans l'attente d'une telle gratuité complète, des mesures transitoires devraient être prises pour, au minimum, assurer la gratuité légale actuelle. Il conviendrait ainsi d'organiser un contrôle de l'application effective de la réglementation sur la gratuité par une instance indépendante chargée de rendre régulièrement des comptes ; d'instaurer un système de paiement des frais scolaires excluant toute intervention directe ou indirecte de l'enfant pour éviter qu'il ne devienne otage de la situation financière de ses parents vis-à-vis de l'école ; et de faire strictement appliquer les dispositions interdisant la prise de sanctions en cas de non-paiement et rendant impossible l'identification publique des personnes en difficulté de paiement des frais scolaires. » GC (p. 47)

\*

A titre indicatif, la DPC a rappelé les points suivants sur ces sujets:

*« La priorité donnée par la Fédération à l'enseignement obligatoire et supérieur sera soutenue par un investissement dans les bâtiments scolaires. L'accès à des infrastructures de qualité et,*

Version GC 2015-1001

*plus fondamentalement, l'existence d'un nombre suffisant de places dans les écoles pour accueillir tout le monde sont des conditions du libre choix des parents et des étudiants, ainsi que de leur adhésion à un projet pédagogique dans lequel ils pourront se réaliser. » DPC (p. 6)*

*« La priorité donnée par la Fédération à l'enseignement obligatoire et supérieur sera soutenue par un investissement dans les bâtiments scolaires. L'accès à des infrastructures de qualité et, plus fondamentalement, l'existence d'un nombre suffisant de places dans les écoles pour accueillir tout le monde sont des conditions du libre choix des parents et des étudiants, ainsi que de leur adhésion à un projet pédagogique dans lequel ils pourront se réaliser. » DPC (p. 19)*

\*\*\*

**B. Le second objectif général adopté par le Gouvernement pour le Groupe de travail IV.3. est le suivant : développer la qualité de vie à l'école**

*Dans le cadre de cet objectif, il s'agit d'aborder les thèmes qui suivent, sur la base des orientations et messages clé du Groupe central (ci-dessous) : Revoir les rythmes scolaires ; Développer le sport dans le cadre des activités scolaires ; Renforcer la prévention en matière de santé et assurer une bonne alimentation ; Développer les activités extrascolaires et citoyennes ; Développer la prévention et la lutte contre la violence et le harcèlement (y compris les partenariats avec les acteurs extérieurs) ; Développer dans chaque établissement des espaces de paroles ; Assurer l'ouverture de l'école et le partenariat avec les acteurs extérieurs.*

\*

**1. Revoir les rythmes scolaires**

**Sur ce sujet, les éléments d'orientation et messages clés du Groupe central sont les suivants :**

Le Groupe central a posé les *éléments de prospective* suivants :

- **« Les rythmes scolaires devraient également faire l'objet de sérieuses améliorations.** Le rythme d'apprentissage peut varier d'un enfant à l'autre et l'idéal serait de concevoir ces continuum, paliers et cycles comme pouvant se réaliser selon divers rythmes décalés. Cette adaptation au rythme de chacun passe par un travail de concertation en équipes pédagogiques à partir d'outils adaptés. Par ailleurs, la journée, la semaine, l'année scolaire devraient tenir compte de l'âge des élèves, et surtout de leurs capacités physiques et intellectuelles, des courbes circadiennes de l'attention, ainsi que des



variabilités individuelles. Cela pourrait déboucher, en particulier, sur une structuration différente de la journée (intégrant mieux des activités culturelle et sportives, par ex.) - voire des périodes. L'hypothèse de l'allongement de la journée scolaire (vers 16 h 30 – 17 h) devrait inclure le rapatriement du travail personnel au sein de l'école et constituerait par ailleurs un bon argument en faveur d'une modération du volume des devoirs et des leçons. » GC (p. 16)

- « **Quant aux rythmes scolaires, une nouvelle organisation du temps permettrait d'améliorer les conditions de vie, mais aussi d'apprentissage des élèves.** L'organisation de la *journée scolaire* devrait d'abord tenir compte de l'âge des élèves et de leurs capacités physiques et intellectuelles. Elle devrait, pour tous les élèves, s'aligner sur les courbes circadiennes de l'attention et tenir compte du creux de vigilance. Les créneaux horaires reconnus comme étant les plus favorables aux apprentissages seraient, quant à eux, réservés aux acquisitions nouvelles et fondamentales requérant une vigilance importante. L'allongement devrait inclure le rapatriement du travail personnel au sein même de l'école. Il constituerait par ailleurs un bon argument en faveur d'une modération du volume des devoirs et des leçons. En outre et de manière à mieux correspondre aux modes de vie des familles et à favoriser une réelle récupération durant les congés scolaires, l'année devrait faire alterner 7 semaines de cours et 2 semaines de congé, avec un plus long congé de 7 semaines l'été. » GC (p. 47)

\*

A titre indicatif, la DPC a mentionné à ce sujet que : « *Le Gouvernement souhaite en conséquence : [...]*

*- étudier l'opportunité de réorganiser le calendrier des congés scolaires et de l'horaire journalier pour mieux prendre en compte le rythme des élèves.* » DPC (p. 16).

\*\*

## **2. Développer le sport dans le cadre des activités scolaires**

A titre indicatif, la DPC a mentionné sur ce sujet que : « *Pour permettre à l'ensemble de la population de pratiquer un sport dans les meilleures conditions et de bénéficier ainsi de ses bienfaits, il est nécessaire que l'activité physique soit soutenue et encouragée par les pouvoirs publics. Le Gouvernement s'engage à promouvoir les bienfaits de la pratique d'une activité physique dans une stratégie transversale qui couple le sport aux politiques de la santé, de l'éducation et de l'intégration.*

[...]

### *3. Promouvoir le sport à l'école*

Version GC 2015-1001

*Le Gouvernement veillera à :*

- revoir le socle de compétences « éducation physique » dans l'enseignement afin de mieux cibler les objectifs de l'activité physique en milieu scolaire (donner le goût du sport aux élèves, amener les élèves à pérenniser une pratique sportive) ;
- rendre obligatoire l'insertion d'un chapitre spécifique sur l'éducation physique dans chaque projet d'établissement ;
- créer un label « école sportive » identifiant les écoles répondant à plusieurs critères de qualité en matière d'activité physique (augmentation, diversification, etc.) ;
- favoriser l'accès aux infrastructures scolaires sportives en dehors des horaires scolaires, en collaboration avec le tissu sportif local ;
- prévoir lors de la conception des futures infrastructures sportives scolaires la faculté d'y accéder sans devoir entrer dans l'école afin de permettre une utilisation plus facile de ces infrastructures ;
- valoriser le rôle du professeur d'éducation physique pour son expertise en termes d'information, d'accompagnement, de détection et d'orientation des élèves pour l'activité physique ;
- favoriser les actions conjointes entre les acteurs locaux du sport. » DPC (p. 61).

\*\*

3. **Renforcer la prévention en matière de santé et assurer une bonne alimentation**
4. **Développer les activités extrascolaires et citoyennes et**

Le Groupe central a posé les *éléments de prospective* suivants :

- **« Créer davantage de liens entre les contenus scolaires et l'environnement socioéconomique et culturel, et de nouveaux domaines d'apprentissage complémentaires est essentiel pour être en phase avec la société et ses évolutions, mais aussi pour l'accrochage à l'emploi.** Chaque enfant devrait pouvoir trouver sa place au sein du curriculum, et ultérieurement un emploi convenable, dans un monde socioéconomique où il sera acteur émancipé, citoyen et responsable. Il s'agit de préparer les élèves à jouer un rôle actif dans la société. On notera qu'il convient de faire preuve de prudence et de clairvoyance afin d'éviter toute contradiction entre les impératifs socio-économiques – l'utilitarisme et le consumérisme notamment –, et la valeur d'émancipation citoyenne portée par les valeurs scolaires. En effet, obéir aveuglément aux impératifs socio-économiques immédiats pourrait, dans un monde en constante évolution, mener au paradoxe d'obsolescence des compétences et des qualifications. Dans un monde où les secteurs d'activité et les métiers évoluent très rapidement, il est essentiel de pouvoir s'adapter aux changements rapides et à des situations en perpétuelle évolution en inventant une école ni trop arc-boutée sur ses valeurs traditionnelles ni trop soumise aux exigences court-termistes.

- **Ouvrir au monde et au monde socioprofessionnel constitue une mission essentielle de l'école.** L'initiation aux mécanismes de fonctionnement du monde du travail et à la diversité des milieux professionnels et la mise en évidence de l'accélération des changements scientifiques et techniques, sont particulièrement importants.
- La sensibilisation et l'éveil à la diversité des métiers doit se réaliser dès le plus jeune âge. Il s'agirait d'ailleurs d'une des fonctions du tronc commun polytechnique en particulier lors de ses dernières années. Bien sûr, cette sensibilisation et cet éveil sont à réaliser selon des modalités appropriées à chaque âge et à chaque cycle. En début de scolarité, on mettra l'accent sur la découverte par les enfants d'une large palette d'activités, mobilisant une grande diversité de champs intellectuel, manuel, technique, artistique que sportif. Dans la suite, on favorisera des rencontres entre les élèves et des personnes exerçant différents types de métier. Ce n'est qu'à la fin du tronc commun que la perspective professionnelle en tant que telle sera abordée et préparée. » GC (p. 8)
- « L'ouverture de l'école vers l'extérieur devient une priorité de manière à renforcer et à multiplier les rapports de l'école (des enseignants et des futurs enseignants) avec les acteurs externes de l'école : pour faire de l'école un lieu de confiance, dans le rapport avec les parents notamment avec les familles en situation de précarité, pour renforcer les interactions avec l'extérieur dans le but de changer les représentations de enseignants et de lutter contre les inégalités ou de développer la citoyenneté. » GC (p. 33)

\*

A titre indicatif, la DPC a mentionné les points suivants sur ce sujet:

*« L'accès à la créativité, à la découverte culturelle, à la citoyenneté, aux pratiques sportives sera également encouragé. La curiosité, de tous, à tout âge et de toutes origines, sera aiguisée. Elle participe au développement du bien-être personnel. » DPC (p. 4)*

*« Afin de développer l'esprit d'entreprendre, le Gouvernement assurera, au sein des classes, la promotion de dispositifs permettant aux élèves de vivre les réalités de l'entreprise (témoignage, mise en situation, création de mini-entreprises, stages découvertes, etc.). » DPC (p. 8)*

*« L'école est un lieu de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté. Elle doit préparer notre jeunesse à intégrer la diversité dans une société pluraliste. L'école participe ainsi à la construction d'un socle de références culturelles commun à tous les élèves, favorisant la cohésion sociale et le vivre ensemble. » DPC (p. 10)*

*« Afin de favoriser de continuum pédagogique et de faciliter la conciliation vie privée/ vie professionnelle, les établissements scolaires seront invités à mettre tout ou partie de leurs infrastructures à disposition du secteur associatif, à prix coûtant, en vue d'activités extrascolaires, et ce en dehors des périodes d'occupation pour les besoins propres du pouvoir organisateur. » DPC (p. 17)*

\*\*

**5. Développer la prévention et la lutte contre la violence et le harcèlement (y compris les partenariats avec les acteurs extérieurs)**

**6. Développer dans chaque établissement des espaces de paroles**

Le Groupe central a posé les *éléments de prospective* suivants :

- Les CPMS, d'autre part, devraient être considérés comme des ressources à mobiliser pour le soutien des élèves et des équipes éducatives. Le plaisir d'apprendre dépend entre autres du climat de l'école et de la qualité professionnelle de l'encadrement éducatif (qualification des personnels éducatifs et de surveillance) en dehors des heures de classe qui garantissent une meilleure qualité des moments hors classe et peuvent contribuer à réduire les incivilités et la violence au sein des établissements scolaires.

\*

A titre indicatif, la DPC a mentionné les points suivants sur ce sujet:

« *Pour lutter contre les violences en milieu scolaire, le Gouvernement s'engage à :*

*- poursuivre et amplifier les politiques de prévention, de médiation et de gestion de crise en articulant les actions des agents CPMS, des médiateurs scolaires et des équipes mobiles ;*

*- encourager les collaborations entre les professionnels de l'aide à la jeunesse et l'enseignement ;*

*- développer des formations et des outils de sensibilisation y compris destination des élèves pour prévenir les différentes formes de harcèlement notamment celles liées à l'usage des technologies de l'information et la communication. » DPC (p. 12)*

« *Le Gouvernement entend également faire de la lutte contre tous les types de violences envers les femmes une priorité, et participera activement au plan national initié à cet effet par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.*

*Il entend mettre en oeuvre, dans le cadre de ses compétences, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, en s'appuyant sur l'expertise du tissu associatif et des acteurs de terrain. Plus particulièrement, le Gouvernement s'attachera à développer des projets de sensibilisation et de prévention à l'égard des jeunes. » DPC (p. 49)*

## **7. Assurer l'ouverture de l'école et le partenariat avec les acteurs extérieurs**

Le Groupe central a posé les *éléments de diagnostic* suivants :

- **L'accueil des enfants durant leur temps libre (ATL)** couvre principalement deux réalités : l'accueil des enfants durant leur temps libre dans l'espace-temps compris entre l'école et la famille<sup>4</sup>, et l'accueil des enfants, en âge de fréquenter l'enseignement maternel et l'enseignement primaire (2,5 ans à 12 ans), en dehors des périodes d'enseignement, c.à.d. l'accueil avant et après l'école. L'ATL est organisé en 3 secteurs subventionnés : l'accueil extrascolaire par des opérateurs locaux agréés, les écoles de devoirs (EDD) et les centres de vacances (plaine de vacances, séjour de vacances et camp de vacances).
- **Parmi les constats, on relève qu'entre 2004 à 2012, les taux de satisfaction ont évolués positivement malgré une satisfaction relative des usagers.** Les progressions les plus marquantes portent sur la formation, le respect du code qualité et le taux d'encadrement, les horaires et la couverture géographique.
- **Certains moments sont moins bien couverts en termes d'offre : mercredi après-midi ; jours de conférences pédagogiques ; vacances de printemps et d'automne ; débuts et fins de vacances d'été.** A cet égard, on n'enregistre pas d'évolution entre 2004 et 2012. Par ailleurs, les régions rurales sont moins bien desservies en matière sportive et culturelle, ce que rapportent également les constats concernant le rapport entre l'école et la culture. L'accessibilité reste problématique pour les enfants les plus défavorisés, les enfants porteurs d'un handicap et les enfants vivant dans des quartiers isolés (communes de la deuxième couronne à Bruxelles). A Bruxelles, la pénurie de place est criante pour les moins de 6 ans et se fait particulièrement sentir pendant les grandes vacances.
- **Le secteur de l'accueil extrascolaire public coexiste par ailleurs avec un accueil extrascolaire privé au cout que tous les parents ne peuvent supporter.** C'est un nouvel exemple de dualisation de la société, les parents n'étant pas égaux en termes de ressources financières, sociales, familiales, d'aménagement de leurs horaires de travail ou de formation. Autre question épineuse celle de l'organisation et de la prise en charge du temps de midi, qui concerne 80 % des enfants du maternel et du primaire et ne ressort ni du temps scolaire ni de l'ATL pour le moment.
- **Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, les Ecoles de devoirs (EDD) se sont multipliées depuis leur création dans les années 70 tout au long des années 80 et 90<sup>5</sup>.** C'est à mettre en lien avec l'augmentation de la demande de remédiation scolaire, bien qu'il ne s'agisse pas d'une mission des écoles de devoirs. L'accompagnement scolaire demeure une activité prioritaire, sous de multiples formes : aide aux devoirs, soutien scolaire, remédiation, soutien parascolaire, soutien éducatif, autonomie des devoirs, etc.

<sup>4</sup> L'accueil extrascolaire, les écoles de devoirs, les activités culturelles et sportives, l'accueil pendant les vacances, etc.

<sup>5</sup> En 2010-2011, les EDD subventionnées ont accueilli 15 938 enfants surtout de milieux très défavorisés et d'origine étrangère. 2 000 enfants sont sur liste d'attente surtout à Bruxelles.

- **On observe une tension forte entre les demandes des parents, celles de l'école et les fonctions sociales et éducatives des EDD.** Si l'offre s'est organisée et étoffée, elle reste insuffisante en quantité et qualité. On constate par ailleurs une tension entre d'une part la volonté de la Fédération des Écoles de Devoirs de diminuer l'aspect scolaire des activités des EDD en faveur des activités éducatives et sociales et d'autre part, le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, partant du principe que l'accrochage scolaire reste un des enjeux majeurs de la lutte contre la pauvreté infantile.
- **En trame de fond pointent les inégalités sociales qui sont un corolaire inévitable du temps scolaire à la maison.** En effet, toutes les familles ne sont pas armées de la même manière pour répondre aux exigences scolaires qui retombent à la maison alors qu'en théorie chaque enfant bénéficie du même accompagnement scolaire.
- **A cet égard, un facteur de dualisation supplémentaire résulte du développement des formes de soutien scolaire privées.** En FWB, il n'existe aucun cadre légal régulant les cours particuliers. Cette situation rend très difficile l'estimation du phénomène. Des formes de soutien scolaire privé hors école se développent sous forme d'entreprises de coaching scolaire et d'aide à la réussite ou de cours particuliers donnés entre autres par des enseignants. Cette externalisation du soutien scolaire semble prendre de l'ampleur. Une enquête de la Commission européenne<sup>6</sup> nous apprend qu'en Belgique un élève sur dix suit une remédiation en dehors de l'école et que leur nombre ne fait que croître<sup>7</sup>. Il n'est pas aisé d'évaluer précisément la taille de ce marché<sup>8</sup>. Une étude de la FAPEO (Meunier, 2013)<sup>9</sup> a révélé que sur un échantillon de 457 familles, 32,1% d'entre elles avaient fait appel à un soutien scolaire externe. Une étude de l'UFAPEC (Van Honsté & Lontie, 2012)<sup>10</sup> sur 225 parents ayant recours à une aide privée révèle qu'il y a une surreprésentation de la filière secondaire générale (81% des répondants) ; certains élèves suivant plus de 4h par semaine, avec 45% d'élèves suivant des cours particuliers pendant plus de six mois d'affilée. Par contre, on ne note pas d'effet de genre. Pour 74,59% des répondants, les prix horaires variaient entre 11 euros et 25 euros (en 2012), mais pouvaient monter jusqu'à 50 euros.
- **Le diagnostic met en évidence le lien entre la privatisation du soutien scolaire et le risque de dualisation socioéconomique et académique accrue dans un système déjà fortement ségrégué, distinguant ceux qui peuvent se permettre d'investir dans cette offre complémentaire de ceux qui ne le peuvent pas.** Ces constats renvoient également à la problématique de l'échec scolaire : pour lutter contre l'échec scolaire potentiel et répondre aux difficultés d'apprentissage de leur enfant, les parents peuvent dépenser des sommes conséquentes. En FWB, un élève sur dix suivrait une remédiation en dehors de l'école pourtant, il n'est pas possible d'évaluer précisément la taille de ce marché d'autant qu'une offre privée est aussi organisée par des associations dont le but annoncé n'est pas

<sup>6</sup> Cf. DE STANDAARD, « [Bijlessen in opmars](http://www.standaard.be/artikel/detail.aspx?artikelid=9E3B7ABM) », [article du 14 juin 2011](http://www.standaard.be/artikel/detail.aspx?artikelid=9E3B7ABM) :

<sup>7</sup> VAN DORSELAER, I., « [Prévention et remédiation dans l'enseignement secondaire : l'école peut faire la différence](#) », *Focus n°3*, Fondation Roi Baudouin, 2011, pp.1.

<sup>8</sup> Baus, M., « [Cours particuliers, le prix de la réussite ?](http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/556314/cours-particuliers-le-prix-de-la-reussite.html) », *in La Libre Belgique*, le 18 janvier 2010 :

<sup>9</sup> <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2011/04/Etude-2013.pdf>.

<sup>10</sup> <http://www.ufapec.be/nos-analyses/2112-etude-cours-particuliers/>.

lucratif (enseignons.be, jeunesses scientifiques, etc.). En FWB, il n'existe aucun cadre légal régulant les cours particuliers. Cette situation rend très difficile l'estimation du phénomène et la FWB n'a pas encore tenté de le cerner de manière précise à travers une enquête sérieuse portant non seulement sur son volume, mais aussi sur les conditions de mise en œuvre.

- **En outre, on assiste à un renforcement de la sous-traitance pédagogique aux parents.** Le temps consacré par les parents au suivi de la scolarité tourne autour des 3-4 heures, malgré une réglementation toujours en vigueur dans l'enseignement fondamental pour réguler le volume de travail à domicile des élèves. Parmi les phénomènes explicatifs, la compréhension des phénomènes inégalitaires par les parents est évoquée. Ils se donnent les moyens d'outiller leurs enfants pour atteindre l'excellence tant la lutte des places semble s'intensifier. Certains répondent aux conseils des enseignants (qui peuvent parfois être des prestataires de cours particuliers, ce qui n'est pas sans poser problème, dans un système où les décisions de réussite et d'échec sont largement locales), d'autres ne se sentent pas à la hauteur et délèguent le soutien, d'autres encore anticipent des difficultés éventuelles en cherchant de l'école après l'école.

Le Groupe central a posé les *éléments de prospective* suivants :

- Enfin, le *soutien pédagogique* doit être au maximum rapatrié au sein même des écoles. L'aide au travail personnel et aux devoirs ainsi que l'accompagnement méthodologique pourraient être considérés par l'école et les enseignants comme faisant partie de leurs missions et à ce titre ils doivent bénéficier d'une place officielle au sein du curriculum des élèves sous la forme d'actions spécifiques (heures de remédiation ou d'études accompagnées) et plus encore sous la forme d'un appui assuré par chaque enseignant directement au sein de son cours et en lien avec sa discipline. Plus le soutien pédagogique est externalisé et laissé aux bons soins des familles et d'opérateurs extérieurs, voire privés, plus l'école creuse elle-même le lit des inégalités sociales et culturelles.

\*\*\*

## ANNEXE

### CANEVAS POUR LA RÉDACTION DES *RAPPORTS D'ORIENTATION*

---

#### PLAN DE LA NOTE

I.	Nature et format du <i>Rapport d'Orientation</i>	32
II.	Caractéristiques des initiatives ou mesures attendues	33
III.	Éléments à inclure dans la description de chaque initiative ou mesure	33
IV.	Exemple d'une initiative	34

#### I. NATURE ET FORMAT DU *RAPPORT D'ORIENTATION*

- Le *Rapport d'orientation* :
  - se concentrera sur la **définition de propositions concrètes de mesures ou initiatives relatives aux objectifs décrits dans le cadre des différents thèmes de discussion** ;
  - aura, typiquement, une **longueur de 5 à 15 pages** ;
  - sera transmis au Bureau du Pacte **pour le 2 novembre 2015 au plus tard**.
- *A contrario*, le *Rapport d'orientation* **n'a pas vocation** :
  - **à poursuivre le diagnostic de la Phase 1** pour présenter une analyse supplémentaire des problèmes existants ;
  - **à rediscuter les éléments d'orientation de la Phase 1**, tels que contenus dans l'avis du Groupe central ;
  - **à présenter une philosophie générale de réforme** non associée à des propositions concrètes.
- Le *Rapport d'orientation* suivra une **structure en trois parties** :
  - i. **Introduction** : explique les grandes orientations retenues par le GT (typiquement une à deux pages) ;
  - ii. **Liste des initiatives ou mesures** que le Groupe de travail propose d'approfondir dans la suite de son travail: cette liste suivra la **structure des objectifs et thèmes de travail** repris dans le Cahier des charges **du GT** et **s'inscrira**, pour chaque initiative ou mesure, le **schéma décrit ci-dessous** (typiquement trois à treize pages) ;
  - iii. **Annexes** (optionnelles - non incluses dans la limite de 15 pages) : **informations complémentaires sur les initiatives ou mesures considérées par le GT**.



## II. CARACTÉRISTIQUES DES INITIATIVES OU MESURES ATTENDUES

- Une initiative ou une mesure figurant dans le *Rapport d'orientation* doit être une proposition - d'initiative ou de mesures - qui permet d'identifier concrètement et spécifiquement en quoi elle contribuera à l'objectif décrit dans le cahier des charges, par exemple :
  - une modification décrétable,
  - un ensemble d'actions concrètes (exemple : former X enseignants aux pratiques pédagogiques collaboratives),
  - une proposition de produit fini à réaliser (exemple : rédiger un référentiel de compétences),
  - un projet pilote à lancer,...
- *A contrario*, une initiative ou une mesure figurant dans le *Rapport d'orientation* ne consiste pas en:
  - un constat,
  - un diagnostic des problèmes existants,
  - une analyse de leurs causes ou,
  - un objectif général (ex. : stabiliser les équipes pédagogiques).

## III. ÉLÉMENTS À INCLURE DANS LA DESCRIPTION DE CHAQUE INITIATIVE OU MESURE

- **Objectif** : résumé, en 1 à 2 lignes maximum, de l'objectif poursuivi par l'initiative ou mesure (doit être en lien avec l'objectif assigné au GT) ;
- *[En annexe] Description de l'initiative* : description de l'initiative ou mesure proposée afin de permettre une première estimation de son coût, de sa faisabilité pratique et temporelle, ainsi que de son impact général sur le système scolaire par le Bureau du Pacte (4-5 lignes suffiront dans la plupart des cas) *[Optionnel]* ;
- **Agenda de mise en œuvre** : ordre de grandeur d'un agenda possible de mise en œuvre de la mesure ;
- **Expertises / témoignages sollicités** : les personnes, instances, groupes ou équipes universitaires sollicitées pour déposer une contribution déterminée sur une ou plusieurs thématiques en lien avec l'initiative ou mesure (il est demandé au GT de se coordonner au préalable avec le Bureau du Pacte et d'être réaliste tant en termes de délais de réalisation que de budget disponible) ;
- **Modifications décrétables ou réglementaires** : indique si la mesure requiert une modification décrétable ou réglementaire ; optionnellement, indique succinctement en annexe le contenu de la modification requise et/ou le(s) décret(s) ou règlement(s) qui doi(ven)t être modifié(s).

## IV. EXEMPLE D'UNE INITIATIVE<sup>11</sup>

### A. Dans le corps du Rapport

- Initiative # IV.1.1. :
  - *Objectif de l'initiative* : développer une base de données statistique intégrée accessible aux divers organes de pilotage et de gestion du système
  - *Expertise/témoignages sollicités* : description succincte de chaque base de données existante par la personne qui en a la charge au sein de l'administration
  - *Agenda de mise en œuvre* : courant 2016
  - *Modification décrétole ou réglementaire*: oui

### B. En annexe du Rapport

- Initiative # IV.1.1. :
  - *Descriptif de l'initiative* : créer une *datawarehouse* rassemblant l'ensemble des bases de données d'enseignement de la FWB, sous un format aisément exploitable pour l'analyse statistique, et accessible, après anonymisation, aux divers organes de pilotage et de gestion ainsi qu'aux instituts de recherche (par ex., la commission de pilotage, les fédérations de PO, les centres de recherche en éducation de la FWB,...)
  - *Modification décrétole ou réglementaire*: modification décrétole visant à clarifier les obligations de transmission de données à la *datawarehouse* au sein de l'administration et de l'ETNIC ainsi que de réglementer l'accès aux données

---

<sup>11</sup> Cet exemple est donné à titre illustratif et n'engage pas le GT IV.1.